bibliomediabcdefghijklmnopqrstuvwxyz

Tarifs Bibliomedia pour Enseignant.e.s./Ecoles/Communes/Cantons

Tarif A: canton sans contribution de base Tarif B: canton avec contribution de base Tarif C: canton de SG (avec contribution de base et participation aux frais) Tarif D: canton de VD (avec contribution de base)	**Tarif A**	**Tarif B**	**Tarif C**	**Tarif D**
Abonnement annuel (par enseignant.e):				pas disponible!
Lectures suivies	170.00	110.00	80.00	
Bibliothèques de classe	235.00	155.00	113.00	
Combiné lectures suivies et bibliothèques de classe	305.00	215.00	158.00	
Prêts aux lectures suivies (par enseignant.e) :				
Taxe de base par commande (frais de gestion)	30.00	20.00	10.00	10.00
Prix de location par exemplaire	1.50	1.50	1.50	1.50
Prix par exemplaire prolongé (après 8 semaines)	1.00	1.00	1.00	1.00
Prêts bibliothèques de classe (par enseignant.e.) :				
Taxe de base par commande (frais de gestion)	30.00	20.00	10.00	10.00
Prix de location par exemplaire	1.50	1.50	1.50	1.50
Prix par exemplaire prolongé (après 12 semaines)	1.00	1.00	1.00	1.00

Canton	Tarif	Détails
AG	B	Les frais sont facturés directement aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune.
AI	B	Les frais sont pris en charge par le Département cantonal de l'éducation. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
AR	B	Les frais sont pris en charge par le Département cantonal de l'éducation. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
BE	B	Les frais sont facturés directement aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune.
BL	B	Les frais sont pris en charge par la Direction cantonale de l'éducation, de la culture et du sport. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
BS	B	Les frais sont pris en charge par le Département cantonal de l'éducation. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
FL	A	Principauté du Liechtenstein : prise en charge des coûts des lectures suivies pour les écoles primaires, cantonales et privées par le Didaktische Medienstelle. Les enseignants ne reçoivent pas de facture. Le prêt de bibliothèques de classe est facturé aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune.
FR	B	Les frais sont facturés directement aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune.
GE	A	Les frais sont facturés directement aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune.
GL	A	Les communes de Glaris Nord et de Glaris Sud prennent en charge les frais. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Dans la commune de Glaris, les coûts sont facturés aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune.
GR	A	Les frais sont facturés directement aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune.
JU	B	Les frais sont pris en charge par le Département cantonal de l'éducation, de la culture et du sport. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.

Canton	Tarif	Détails
LU	B	Les frais sont facturés directement aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune.
NE	A	Les frais sont facturés directement aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune.
NW	B	Les frais sont pris en charge par la direction cantonale de l'éducation. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
OW	B	Les coûts sont pris en charge par le Département cantonal de l'éducation et de la culture. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
SG	C	Les frais sont facturés directement aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune.
SH	B	Les frais sont pris en charge par le Département cantonal de l'éducation. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
SO	B	Les frais sont facturés directement aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune.
SZ	B	Les frais sont pris en charge par la Bibliothèque cantonale de Schwyz. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
TG	B	Les frais sont pris en charge par le Département cantonal de l'éducation et de la culture. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
TI	B	Les frais sont pris en charge par la Direction cantonale de l'éducation et du sport. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
UR	B	Les coûts des lectures suivies (abonnements annuels non disponibles) sont pris en charge par la Direction cantonale de l'éducation et de la culture. Les enseignants ne reçoivent pas de facture. Les bibliothèques de classe peuvent être commandées par les enseignant.e.s, l'école ou la commune à leurs propres frais.
VD	D	Les frais sont facturés aux établissements scolaires (merci de se renseigner auparavant auprès de sa direction). Les **frais de port** ne sont pas compris dans la taxe de base et sont facturés en sus (coût aller-retour CHF 18.60, selon tarif réduit négocié avec La Poste). Retrait sur place possible. Abonnements annuels non disponibles.
VS	B	Les frais sont pris en charge par la Médiathèque Valais. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
ZG	B	Les frais sont pris en charge par la Direction cantonale de l'éducation et de la culture. Les enseignant.e.s ne reçoivent pas de facture. Abonnements annuels non disponibles.
ZH	B	Les coûts des lectures suivies sont facturés aux enseignant.e.s, à l'école ou à la commune. Les bibliothèques de classe peuvent être utilisées gratuitement par les enseignant.e.s. Les coûts sont inclus dans le forfait de la Direction cantonale de l'éducation.

Remarque: Les frais de port de retour sont à la charge de l'enseignant.e (y compris le canton VS).

Les écoles privées de toute la Suisse et du Liechtenstein sont soumises au tarif A. La facture est généralement adressée directement à l'enseignant.e ou à l'école (Liechtenstein à la Didaktische Medienstelle).

Pour les enseignant.e.s des écoles professionnelles et cantonales, selon le canton, le tarif A, B, C ou D est appliqué.